



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MAI 2018  
COMPTE-RENDU**

---

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 29 juin 2018

Le 5 juillet deux mil dix-huit, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes WERTHEIMER Stéphanie, BORDE Mylène, BOUHOURS Véronique, OUDIN Muriel, RENARD Martine, M. BEGEY Stéphane, BRUNEAU Jean-Luc, GASCHET Jean-Pierre, JOUANNEAU Jacky, MICHENEAU Christian, PRIMAULT Stéphane, TERCINET Fabrice.

Absents excusés : M. QUID'BEUF Marc donne pouvoir à Mme OUDIN Muriel. M GARET Christian donne pouvoir à M. GASCHET Jean-Pierre

Absents: ROUSSEAU Christophe

Mme Véronique BOUHOURS a été nommée secrétaire de séance.  
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

**Ajout de délibération :**

Madame le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant la construction d'une maison d'habitation aux écuries de la Borderie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**Prochain Conseils Municipaux :**

Sous réserve de validation les prochains conseils municipaux sont les jeudis :

- 30 août 2018 à 20 h.15
- 27 septembre 2018 à 20 h.15
- 18 octobre 2018 à 20 h.15
- 23 novembre 2018 à 20 h.15
- 13 décembre 2018 à 20 h.15

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2018**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal du 24 mai 2018. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 24 mai 2018.

**Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

05/06/2018	Engagement PAYS LOIRE TOURAINE livres sur la vallée de la Brenne	225,00 €
05/06/2018	Engagement AUTOVISION Contrôle technique Trafic	64,00 €
06/06/2018	Engagement GEOPLUS relevé topographique RD54	3 960,00 €

07/06/2018	Engagement CAHIER DE ROUTE maitre d'œuvre pour RD54	5 760,00 €
08/06/2018	Engagement HUBERT réseau La Boite	11 826,66 €
12/06/2018	Engagement COSOLUCE Acquisition logiciel gestion mairie	5 952,00 €
12/06/2018	Engagement COSOLUCE Certificat RGS 3 ans	626,40 €
14/06/2018	Engagement LA SADEL fournitures pour garderie	276,00 €
14/06/2018	Engagement DES LIVRES ET DES MOMES livres de prix	1 192,15 €
14/06/2018	Engagement CDG37 frais de gestion assurance statuares	388,88 €
14/06/2018	Engagement SIEIL cotisation annuelle	327,20 €
14/06/2018	Engagement AMIL participation club des femmes	10,00 €
26/06/2018	Engagement CARREFOUR MARKET vin d'honneur fête école	60,00 €
25/06/2018	Engagement AAC COUVERTURE réparation gouttière	138,00 €
25/06/2018	Engagement CORDIER pose prise de terre sur coffret pompe	248,16 €
28/06/2018	Engagement CBR CONTROLE contrôle but	10,80 €
29/06/2018	Engagement BRICOMARCHE fleurs	60,00 €
02/07/2018	Engagement LA SADEL fournitures scolaires	370,04 €
02/07/2018	Engagement MAJUSCULE fournitures scolaires	1 986,77 €
05/07/2018	Engagement SARL GEFFARD-THETAS mise en place réseau informatique	2 280,00€

**Affaires générales : télétransmission des actes administratifs et budgétaires**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la dématérialisation mis en place avec le nouveau logiciel, il est nécessaire de délibérer et de signer une convention avec les acteurs de la télétransmission et notamment la Préfecture. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**Affaires générales : SIEIL, adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEIL nous a fait parvenir la délibération n°2018-06 du 27 mars 2018 modifiant les statuts du SIEIL acceptant l'adhésion demandée par la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre. Il s'agit pour les communes membres de se prononcer

dans les 3 mois sur l'adhésion de ce nouveau membre au SIEIL. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**Finances : Demande fond de concours**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de Communes a mis en place un fond de concours pour les équipements sportifs. Pour profiter de cette aide financière, le Conseil Municipal doit en faire la demande. Ce fond de concours est demandé pour participer au financement du « city stade » qui sera inscrit au budget 2019

Après plusieurs demandes de subvention auprès de divers organismes, le plan de financement est ainsi établi :

MONTAGE FINANCIER CITY STADE						
DÉPENSES				RECETTES		
Travaux	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC	Financier	NET HT	%
TERRASSEMENT	22 081 €	4 416 €	26 497 €	Pays Loire Touraine	12 300 €	19,96
CITY STADE	39 558 €	7 912 €	47 470 €	Fond de concours	24 669 €	48,67
				Auto financement	24 669 €	31,37
TOTAL	61 639 €	12 328 €	73 966 €	TOTAL HT	61 639 €	100,00
				TOTAL TTC	73 966 €	

Madame le Maire propose de demander 24 669 € de fond de concours à la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**Finances : Décision modificative n°2- budget communal**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que certains évènements de la gestion font qu'il est nécessaire d'effectuer quelques modifications sur le budget communal. Des remboursements des contrats aidés font que nous n'avons plus de crédit sur le chapitre 67 pour payer les livres de prix de l'école. Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Sens	Ligne	Désignation	Montant
D	60632	Fournitures de petit équipement	-1 200,00 €
D	6714	Bourse et prix	1 200,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **Finances : Décision modificative n°2– budget assainissement**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que certains évènements de la gestion font qu'il est nécessaire d'effectuer quelques modifications sur le budget communal. Des travaux de réseaux sont prévus et il faut donc créditer la ligne correspondante. Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Investissement

Sens	Opération	Ligne	Désignation	Montant
D		2138	Autres constructions	-15 000,00 €
D		21532	Réseaux d'assainissement	15 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### **Patrimoine : Fixation de règles d'acceptation de chemins desservant des propriétaires privées**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la discussion concernant la parcelle D413 que le propriétaire souhaitait céder à la commune, les adjoints proposent de délibérer pour établir des règles d'acceptation afin que le Maire puisse répondre directement à ces demandes.

Après étude, il s'avère qu'il est trop difficile d'établir une règle générale, même si les élus s'entendent sur le fait qu'il serait nécessaire d'avoir un enrobé et une gestion des eaux pluviales sur toute parcelle proposée, pour accepter une offre de cession. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, surseoit à cette délibération.

### **Patrimoine : Sortie de l'actif**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après une rencontre avec le trésorier, le secrétaire de mairie continue le travail sur l'actif. Les sorties de patrimoine suivantes sont à faire :

- Urne (n° inventaire 01139, année 1984)
- Calculatrice (n° inventaire 01140, année 1984)
- Radiateurs mairie (n° inventaire 01141, année 1978)
- Chaises (n° inventaire 01153, année 1984)
- Armoire (n° inventaire 01154, année 1983)
- Mobilier bureau (n° inventaire 01155, année 1982)
- 4 lits et 3 bancs école (n° inventaire 01156, année 1986)
- 3 lits 3 chaises 2 tables écoles (n° inventaire 01157, année 1985)
- Chaises table école (n° inventaire 01158, année 1984)
- Bancs salle des fêtes (n° inventaire 01160, année 1988)
- Travaux mobilier salle des fêtes (n° inventaire 01161, année 1988)
- 45 chaises (n° inventaire 01164, année 1989)
- 2 armoires hautes (n° inventaire 01165, année 1989)
- Tableau école (n° inventaire 01192, année 1985)
- Réfrigérateur (n° inventaire 01193, année 1985)
- 9 jardinières (n° inventaire 01194, année 1985)
- Chaudière chauffage centrale (n° inventaire 01195, année 1978)
- Rideaux ameublement (n° inventaire 01199, année 1987)
- 2 bacs OM (n° inventaire 01202, année 1990)
- Extincteurs (n° inventaire 01203, année 1988)
- Corbeilles à papier (n° inventaire 01204, année 1988)
- Aspirateur (n° inventaire 01207, année 1989)
- Echelle (n° inventaire 01208, année 1989)
- Panneaux (n° inventaire 01209, année 1989)
- Ordinateur Verim pour mairie (n° inventaire 01148, année 2006)

Ordinateur école (n° inventaire 01149, année 2007)  
Classe préfabriquée (n° inventaire 0117, année 1987)  
Toilettes publiques (n° inventaire 0182, année 1996)  
Panneaux de signalisation (n° inventaire, 01105 et 01106, année 1986)  
Le Conseil Municipal approuve ces sorties de l'actif à l'unanimité.

#### **Intercommunalité : mise à disposition de personnel**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes, par courrier en date du 11 avril dernier, demandait les services du secrétaire de mairie pour le dossier des associations musicales et le développement musical chez les Jeunes. Après un rendez-vous avec la DGS et le Président de la CCCR, une convention de mise à disposition a été préparée. Le Conseil Communautaire a donné son accord par délibération pour signer cette convention. Il revient maintenant à la commune de délibérer pour donner son accord au Maire afin de signer cette convention.

Le secrétaire de mairie est mis à disposition pour 20 heures par mois maximum. La Communauté de Communes sera facturée de ces heures effectuées. Le Conseil Municipal donne son accord à la signature de cette convention à l'unanimité.

#### **Enseignement-Jeunesse : Tarifs des services périscolaires année scolaire 2018-2019 et règlements**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut se prononcer sur les tarifs des services périscolaires de l'année scolaires 2018-2019 et propose à Madame Muriel OUDIN de faire ses propositions.

Muriel OUDIN présente d'abord les règlements périscolaires qui ont été légèrement modifiés pour des questions d'horaires et de contact qui ont changé et demande au Conseil son accord pour mettre en place le protocole de transfert de responsabilité temps scolaire/périscolaire à la rentrée 2018. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Muriel OUDIN fait ensuite une présentation de chacun des services périscolaires avec un bilan budgétaire de l'année 2017 pour permettre au Conseil Municipal d'avoir une vision financière juste du coût des services. Muriel OUDIN propose ensuite pour chacun des services que les tarifs soit discutés. Le Conseil Municipal décide et valide donc les tarifs suivants pour l'année scolaire 2018-2019

Tarifs repas restaurant scolaire, à la majorité (Pour : 11 – Abstention : 3) :

- Repas enfant : 3,15 €
- Repas adulte : 4,30 €

Tarifs garderie, à la majorité (Pour : 10 – Abstention : 4) :

- Tarif ½ heure : 1,20 €
- Forfait semaine : 19,00 € (automatique à partir de la seizième ½ heure)
- Pénalité de retard pour tout enfant non repris à la fin de la garderie à 18 h 30 : 20,00 €

Frais liés au service de bus, à l'unanimité :

- Par trimestre : 35,00 €

#### **Technique : Validation de projet de sécurisation de la route départementale 54**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir sélectionné le maître d'œuvre, celui-ci a fait une proposition pour la sécurisation de la route départementale 54. Il convient au conseil municipal de valider le projet avant de lancer la procédure de marché public auprès des entreprises. Le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité.

#### **Urbanisme : Validation de projet de construction d'une habitation aux écuries de la Borderie**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après bien des procédures et le passage en Règlement National d'Urbanisme, les écuries de la Borderie ont des difficultés à pouvoir construire la maison d'habitation de l'exploitante d'équidés. Il s'avère que cette construction est nécessaire pour que cette activité perdure sur la commune. Madame le Maire propose au Conseil Municipal la délibération ci-dessous :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment le Règlement National d'Urbanisme en vigueur sur le territoire communal,

Vu la demande de permis de construire déposée par Mlle DAVIAU pour la construction d'une maison d'habitation sur le centre équestre les Ecuries de la Borderie,

Considérant la nécessité de Mlle DAVIAU d'être présente en permanence sur place en vue de la nature de l'activité exercée, qui ne peut être assurée par M. DAVIAU, co-gérant du GAEC : gestion d'une écurie avec élevage d'équidés, pension de chevaux, poney-club, écurie de valorisation de jeunes chevaux, élevage de poneys de sport et reproduction.

Considérant la nécessité d'apporter une réponse devant l'impossibilité économique et financière de délocaliser et de développer cette activité ailleurs que sur place.

Considérant que l'habitation doit donc impérativement être à proximité immédiate de l'exploitation et de l'activité économique et qu'il n'est pas possible d'utiliser les autres bâtiments existants sur le site, ces derniers étant tous occupés par l'activité.

Considérant la nécessité de répondre au souhait cohérent de Mlle DAVIAU sans porter aucunement atteinte à la sauvegarde des espaces agricoles et naturels. Actuellement, le site d'exploitation comprend 5 bâtiments (maison d'habitation de Monsieur DAVIAU, bâtiments agricoles appartenant à M. DAVIAU et écurie liée à l'activité de Mlle DAVIAU ainsi qu'un manège équestre). L'ensemble de ces installations se situe donc au sein d'un périmètre de proximité bien délimité, afin de conserver les terres agricoles exploitées ; l'implantation choisie pour l'habitation est cohérente au regard de l'implantation des autres bâtiments et sera localisée au sein d'un secteur que nous pouvons considérer comme un ensemble urbanisé cohérent.

Considérant la nécessité de maintenir durablement cette entité économique importante de la commune et le développement de cette activité avec création d'emplois envisageable au regard de son succès auprès des administrés de la commune et du canton.

Considérant la nécessité de maintenir les diverses activités de loisirs et services aux publics qu'elle génère : public handicapé (exemple La Boisière), public de personnes âgées (EHPAD), jeune public (initiation avec les écoles) et les centres aérés du Castelrenaudais, favorisant une plus grande attractivité de la commune par une diversification de l'activité économique,

Après avoir délibéré, et compte tenu des éléments exposés,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : qu'il est de l'intérêt de la commune d'autoriser la construction de cette habitation.

ARTICLE DEUXIEME : d'émettre un avis favorable au projet de construction dans le cadre du règlement national d'urbanisme.

Le Conseil Municipal vote cette délibération à la majorité (Pour : 8 – Abstention : 6)

**Relations publiques : Subventions aux associations**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de Judo a envoyé ces bilans permettant l'étude de sa demande de subvention et que l'Union Sportive Renaudine Football a fait une demande de subvention avant la date du 5 juin 2018. Vu les listes données faisant ressortir le nom d'enfants de la commune, Madame le Maire propose les subventions suivantes :

<b>SUBVENTIONS 2018</b>	
<b><u>Associations</u></b>	<b><u>Propositions 2018</u></b>
Union Sportive Renaudine Football	200,00 €
Association Judo Château-Renault	90,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>290,00 €</b>

Stéphane Begey, Conseiller Municipal et Président de l'Union Sportive Renaudine Football se retire du vote pour cette délibération.

Le Conseil Municipal vote les subventions à l'unanimité

#### **Relations publiques : Convention avec l'association Pétanque Loisirs Boulayenne**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Pétanque Loisirs Boulayenne a sollicité la mairie pour organiser leur premier concours de Pétanque le 7 juillet 2018. Pour permettre de lister les engagements de chacun, une convention est proposée. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour que le Maire signe cette convention.

#### **Assainissement : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service assainissement est établi et qu'il appartient au Conseil Municipal de l'approuver. Le Conseil Municipal approuve le rapport à l'unanimité.

#### **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Taille de la haie communale à côté de terre agricole : Cela sera à prévoir après les moissons.
- ✓ Des conseillers du secteur de la Touche demandent l'étude de l'installation d'une table de ping-pong, d'une table de pique-nique à côté du terrain de pétanque du secteur de la Touche. Stéphane Begey et Fabrice Tercinet se charge d'étudier les possibilités. Madame le Maire demande aussi d'étudier les possibilités d'installation d'appareil d'exercices physique extérieurs qui ont été demandés par les Jeunes du secteur de la Touche.
- ✓ La chorale Les Salanganes se produira le samedi 3 novembre 2018 en l'église de la commune à 19 h 30
- ✓ Des travaux de gestion des eaux pluviales sont prévus rue de Montbrahan à partir du 16 juillet 2018
- ✓ Des travaux de sécurisation de la route départementale 54 sont prévus à partir 10 septembre 2018.

#### **Point sur les différentes activités du Conseil Municipal depuis le 24 mai 2018**

Chaque conseiller donne un compte-rendu des différents rendez-vous et réunions auxquels il a participé (Communauté de Communes, SCOT, SATESE, SIAEP,....)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30